

CHARTRE ÉTHIQUE

Dans l'exécution et la poursuite de ses activités, WAPA entend respecter les principes éthiques et déontologiques suivants :

Bonne gouvernance

WAPA est une association sans but lucratif dont les actes de constitution ont été publiés au Moniteur Belge le 8 août 2013. L'association est pilotée par un Conseil d'Administration et une Assemblée générale. Le Conseil d'Administration de WAPA se réunit à minima tous les trimestres pour décider des orientations stratégiques de l'association, veiller à l'état des comptes des revenus et des dépenses et arrêter le budget annuel.

L'Assemblée générale ordinaire se tient en début de chaque année et avant le 30 juin afin d'arrêter les comptes annuels.

Chaque mandat d'administrateur est exercé bénévolement.

Gestion et transparence financière

WAPA s'efforce de transférer un maximum (environ 70%) des fonds récoltés aussi bien vers les programmes de terrain au Sud qu'aux activités de sensibilisation (ECMS) et de plaidoyer au Nord. Par ailleurs, WAPA veille constamment à limiter au maximum ses frais de structures, notamment en faisant appel à des bénévoles ou à des partenaires de compétences.

Les comptes de WAPA ont été révisés depuis 2018 par donorinfo.be et sont désormais vérifiés par un commissaire aux comptes (à partir de 2019).

Sur base des contrôles effectués par le SPF Finances, notre association a le droit de délivrer des attestations fiscales.

Enfin, WAPA ne fait aucun investissement à risque.

Les comptes et les rapports d'activités de WAPA sont disponibles sur le site

www.wapainternational.org

Principe de subsidiarité

WAPA travaille en étroite collaboration avec des associations locales (ONG ou CBO) qui implémentent et gèrent leurs propres programmes auprès de leur population. WAPA estime qu'elles sont les plus à même de comprendre leurs besoins et d'y répondre au mieux. WAPA leur laisse donc l'entière initiative et les soutient de différentes manières : financièrement et logistiquement. WAPA entend également les soutenir stratégiquement et en termes de renforcement des compétences si le besoin s'en fait ressentir.

Découvrez ici nos partenaires locaux : wapainternational.org/fr/portfolio-items/partenaires-sud/

Récolte de fonds

WAPA adhère au code éthique de l'AERF qui traite essentiellement des aspects déontologiques liés à toute action sollicitant la générosité du public :

- ▶ qualité des documents et des messages nécessaires pour garantir le droit à l'information des donateurs et assurer la transparence des comptes ;
- ▶ clarté de la destination des fonds récoltés ;
- ▶ respect de la volonté et du goodwill des donateurs ;
- ▶ respect de la dignité des personnes bénéficiant de l'action de l'association ;
- ▶ respect de la vie privée des bénéficiaires et de donateurs ;
- ▶ rigueur des modes de recherche de fonds (dont la gestion des fichiers).

Protection des données personnelles et respect de la vie privée

WAPA veille à la protection des données personnelles de l'ensemble de ses contacts (donateurs, participants à nos évènements, abonnés à la newsletter, ...).

Si vous faites partie de la base de données, vous avez tout le loisir de vous y désinscrire (via le lien de désinscription sur les newsletters ou en nous contactant directement).

De notre côté, nous veillons à ne pas vous contacter de manière intempestive.

Vos données ne sont pas transmises à des tiers. Pour lire l'entièreté de notre politique de gestion des données, visitez notre site internet <https://wapainternational.org/fr/privacy-policy/>

Genre

De par la composition de son équipe (100% féminine) et la nature de ses projets (dont certains sont orientés exclusivement à destination des femmes - AGR), WAPA a toujours été une association sensible à la question du genre et a toujours très intuitivement mené des projets non discriminatoires.

WAPA a la ferme conviction qu'il est crucial d'intégrer les femmes dans les processus de développement via des activités d'empowerment et d'éradiquer toutes les formes de discrimination.

Aujourd'hui, elle veut œuvrer encore davantage à l'égalité homme/femme, tant en interne que dans l'implémentation de ses projets sur le terrain ; et ainsi contribuer activement à la réalisation de l'objectif n°3 de la Déclaration du millénaire de l'Organisation des Nations Unies via une politique interne claire et définie.

Dès la signature de la présente charte, WAPA entend donc s'engager dans cette voie et de faire de l'approche genre un élément essentiel de sa politique et de sa stratégie via les principes suivants :

- Toute personne souhaitant se joindre à notre structure en tant que membre, employé.e, bénévole, partenaire, administrateur.trice ... bénéficie d'un accès équitable aux ressources et aux postes proposés fondés sur ses compétences personnelles.
- Promouvoir la prise en compte (notamment budgétaire) du genre de manière transversale dans toutes les activités et projets mis en place
- Prévenir toute forme de discrimination ou pratique discriminatoire conscientes ou non au sein de l'organisation
- S'assurer que l'organisation est capable de répondre, sans distinction de sexe, aux besoins spécifiques des parties prenantes à ses activités.
- Veiller à offrir des solutions sexo-spécifiques si le contexte le permet et si la situation le demande.

L'équité entre les sexes signifie une égalité de traitement entre les femmes et les hommes, selon leurs besoins respectifs. Ceci peut inclure un traitement égal ou un traitement différents mais considéré comme équivalent en termes de droits, bénéfices, obligations et opportunités.

Cette politique n'interdit pas de mettre en place des projets spécialement destinés aux hommes ou aux femmes uniquement ; ne signifie pas que chaque projet doit couvrir de manière égale la proportion de femmes et d'hommes.

En fin d'année, WAPA évaluera l'ensemble de ses actions dans le cadre de son approche genre en répondant à la checklist genre.¹

Environnement et développement durable

Bien que WAPA n'intervienne pas spécifiquement sur les questions écologiques, elle se sent interpellée par l'impact durable de ses projets sur le terrain et ne souhaite en aucun cas produire des externalités négatives, surtout en matière d'environnement.

C'est la raison pour laquelle elle souhaite appliquer en son sein les principes « Do not harm », soit comment agir sans nuire. « Le principe 'first do not harm' est le principe selon

¹ Les essentiels du genre 03, Genre, ONG et société civile : stratégies - changements, Claudine Drion, Le Monde selon les femmes, adaptation et réédition 2011

lequel les acteurs humanitaires doivent veiller à ne pas causer davantage de dégâts et de souffrances à la suite de leurs actions »².

De plus, WAPA veut contribuer à garantir un environnement de qualité pour les générations futures en mettant en œuvre des actions au quotidien, de façon incrémentale, en vue d'économiser et d'atténuer les pressions exercées sur les ressources, de réduire le gaspillage et de trouver des réponses appropriées aux questions environnementales à long terme.

WAPA s'engage désormais :

- Promouvoir la prise en compte de l'environnement de manière transversale dans toutes les activités et projets soutenus et/ou mis en place par WAPA
- Sensibiliser les employés et les partenaires sur les effets et impacts de leurs activités sur l'environnement
- Mettre tout en œuvre pour respecter la loi relative à la Coopération au développement du 19 mars 2013 (modifiée par la loi du 10 décembre 2013), soit « *répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aussi aux leurs.* »
- Être un exemple, au sein de son siège social, en matière de tri des déchets, de limitation du gaspillage et de l'utilisation des consommables.

Charte de non-exploitation

WAPA, ses employés, l'ensemble du Conseil d'Administration a signé une charte de non-exploitation dans laquelle, ils s'engagent à lutter contre l'exploitation et les abus sexuels commis par des travailleurs humanitaires, contre les activités sexuelles avec les enfants (personnes de moins de 18 ans), contre l'échange d'argent, d'emploi, de biens ou de services et assistance humanitaire contre du sexe.

La charte signée se trouve sur notre site web : www.wapainternational.org/fr/archives/

Politique de Signalement et de Traitement des plaintes

Pour WAPA, il est indispensable de communiquer en toute transparence avec l'ensemble de sa communauté et de son réseau. Elle veut leur donner toutes les clés pour faire part de leur préoccupation, inquiétude, attitude, comportement jugés non conformes à la mission, à la vision et aux valeurs de notre association impliquant un employé, un bénévole, un membre du CA, voire même un membre du personnel de notre partenaire local.

² https://www.alnap.org/system/files/content/resource/files/main/nepasnuire_ep07_synthese_2018-10-09_16-56-53_611.pdf



Peuvent faire l'objet d'un signalement **tous les soupçons ou infractions liés** à un engagement, à un manque de respect ou d'intégrité, à un conflit d'intérêt, à un manque de transparence ou de confidentialité, à un manque de loyauté ou de responsabilité, aux questions de diversité, d'indépendance et d'impartialité, à un abus, ou relatifs **à un délit ou un crime**.

Ils peuvent être communiqués à l'adresse wapa@wapainternational.org, vous recevrez une réponse motivée dans les plus brefs délais (endéans les 30 jours ouvrables de la date de réception de l'email).